



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 02/12/2015
Reçu en préfecture le 02/12/2015
Affiché le - 2 DEC. 2015
ID : 056-215601626-20151202-DB2015112BIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 25 novembre 2015

**DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENT DE VOIRIE LANN ER ROCH – TAUX DE SOLIDARITE
DEPARTEMENTAL**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Héléne BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC

Absente excusée :

Dominique DAUGES

Secrétaire de séance : Serge LECUYER

**Présents : 30
Pouvoirs : 02
Excusée : 01**

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°12

**DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENT DE VOIRIE LANN ER ROCH – TAUX DE SOLIDARITE
DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : Serge LECUYER

La traversée de Lann er Roch sur la RD162 pose un problème récurrent de sécurité eût égard aux vitesses pratiquées par les automobilistes.

Cette agglomération n'a jamais fait l'objet d'aménagements urbains d'ampleur, et présente encore un faciès de hameau qui nuit à la visibilité des limitations de vitesse en vigueur.

C'est pourquoi la Ville de Ploemeur a inscrit dans son programme prioritaire d'investissement l'aménagement urbain de la traversée de l'agglomération.

Celui-ci est conçu dans une double logique :

- Permettre le transit sur la RD, en conservant une réglementation de voie supportant un trafic significatif.
- Sécuriser les déplacements doux : piéton, vélo et bus par la création des trottoirs et traversées de chaussée nécessaires.

La ligne 31 CTRL traversant l'agglomération, l'aménagement permettra la création des deux arrêts aux normes PMR.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide dans le cadre du Taux de Solidarité Départemental du Département du Morbihan.

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant hors taxes	Lann Er Roch	349 256.91 €
T.V.A. 20.0 %		69 851.38 €
Montant toutes taxes comprises		419 108.29€
Déduction subvention Conseil Départemental Dépense subventionnable plafonnée à 300 000 € HT au taux de 15 %		- 45 000,00 €
Reste à financer hors taxes		304 256.91€
Reste à financer toutes taxes comprises		374 108.29 €

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme et logement du 12 novembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission Finances et ressources humaines du 16 novembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée auprès du Conseil départemental du Morbihan dans le cadre du Taux de solidarité départementale.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Rohan LOAS,
Maire